



Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – salle du Coq Hardi de LA SAUVE MAJEURE sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (27): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, M. Manuel ROQUE, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) : **BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CREON :** Mme Fabienne IDAR pouvoir à Mme Mathilde FELD, Mme Josette BERNARD pouvoir à M. Pierre GACHET, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Alain ZABULON, M. Jérémie VAROQUI pouvoir à M. Franck LUQUE **MADIRAC :** M. Bernard PAGES pouvoir à M. Alain BOIZARD **SADIRAC :** Mme Estelle METIVIER pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, Mme Clara MOURGUES pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Elodie DUBEDAT pouvoir à M. Cédric ANTON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES pouvoir à M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS (02) : **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET. **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Marie Christine SOLAIRE déléguée communautaire de la Commune de LA SAUVE MAJEURE secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance débute.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2023
Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de sa délégation de compétences
Présentation du COT (Contrat d'objectif territorial) par le PETR

DELIBERATIONS

LYCEE : Offre de concours à la Commune de Créon- création d'un giratoire pour accéder au lycée (délibération 36.07.23)

URBANISME : lancement procédure de révision du PLUI (délibération 37.07.23)

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

- Intervention des Vice- Présidents et des Conseillers délégués sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

1- PRESENTATION PAR LE PETR DU COT (CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL)

Le support de présentation sera envoyé aux conseillers communautaires. Le Président remercie les représentants du PETR, Mme Céline BAGOLLE (élue référente COT) et Jean MERGNAT (chargé de mission transition écologique) pour leur présentation .

2- DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président expose qu'il a pris plusieurs décisions par délégation depuis le dernier conseil communautaire du 20 juin 2023.

- décision 01.07.23 portant choix de BMA pour la mission d'étude de programmation relative au projet de relogement de l'Ecole de Musique Intercommunale – Montant de la prestation 13 863€ HT (soit 16 635€ TTC)
- décision 01.06.23 portant virement de crédits suite à des dépenses imprévues en investissements
- Opération 52- réserves foncières : - 6 000€
- Opération 38 Crèche Baron : + 2000€ (remplacement chaudière)
- Opération 34 Crèche Créon : + 2000 € (travaux de réseaux fibre optique)
- Opération 44 : crèches Madirac : + 2000€ (travaux de réseaux fibre optique)

3- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 JUIN 2023 A BLESIGNAC**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour du conseil communautaire de ce jour comporte le projet de délibération relatif à la révision du PLUI. En relisant attentivement les textes, nous venons de nous apercevoir que nous avons omis une formalité substantielle qui consiste à faire précéder cette délibération d'une conférence intercommunale des maires (article L153-8 du Code de l'Urbanisme).

En cas de recours, ce manquement nous paraît constituer une fragilité juridique majeure.

En conséquence, et en accord avec Frédéric Lataste, Vice-Président en charge de l'Urbanisme, il est proposé :

- de vous présenter le projet de délibération, d'en débattre et de répondre aux éventuelles questions, mais de ne l'adopter formellement que lors du conseil du 19 septembre.
- de faire précéder cette séance d'une conférence intercommunale des maires que je vous propose de tenir le mardi 5 septembre à 19 heures avant le bureau communautaire.

5- **OBJET : OFFRE DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CREON EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE D'ACCES AU LYCEE DE L'ENTRE DEUX MERS A CREON (délibération 36.07.23)**

Rappel du contexte :

La Commune de Créon a souhaité réaliser des travaux d'aménagement afin de permettre l'accès au lycée de l'Entre Deux Mers à Créon au lieu-dit « La Verrerie »

Considérant que ce projet revêt le caractère public et d'intérêt général la Communauté de Communes du Créonnais veut apporter de manière volontaire sa contribution financière à la Commune de Créon ;

Cette offre de concours fera l'objet d'une convention qui a pour objet de définir les modalités de l'offre de concours de la Communauté de Communes du Créonnais aux études et missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage nécessaires aux travaux d'aménagement de la voirie d'accès au lycée à réaliser par la Commune de Créon (giratoire, son éclairage et son aménagement paysager).

Cette offre de concours prendra la forme d'une contribution financière plafonnée à 450 000€TTC.

Cette somme pourra être revue par le biais d'un avenant dans la mesure où le montant total des travaux différerait de ce prévisionnel.

Si le montant réel des travaux était inférieur, le solde du paiement se fera sur la base du décompte final.

En tout état de cause, la contribution totale de la communauté des communes, avenants compris, ne pourra excéder la somme de 450 000 €TTC

La Contribution financière sera calculée déduction faite des subventions obtenues par la Commune de Créon et déduction faite du montant du FCTVA y afférant. Le taux de TVA applicable est celui actuellement en vigueur.

Vu le projet de convention de versement de l'offre de concours ;

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 4 juillet 2023 ;

Proposition de Monsieur le Président

Monsieur le Président propose :

- D'approuver l'offre de concours telle qu'annexée à la présente
- De l'autoriser à signer la convention
- De dire que la dépense sera imputée au compte 20421

Discussion

Mme Mathilde FELD, mairie de Créon, demande si les discussions se poursuivent avec les communes de la carte scolaire du lycée pour les faire participer aux frais engendrés par le lycée.

M. Alain ZABULON, Président de la CCC, rappelle alors l'historique des échanges avec la Région, compétente pour les lycées, de l'Etat et des communes concernées par la carte scolaire. Il indique qu'à partir du moment où la CC du Créonnais ne contribue plus aux frais du lycée, il n'y a plus lieu de poursuivre les négociations avec les communes.

Délibération proprement dite

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERE comme suit

- 1- L'offre de concours au profit de la Commune de Créon pour la réalisation des travaux énoncés dans la convention annexée est approuvée.
- 2- M. le Président est autorisé à signer la convention de versement de l'offre de concours ainsi que tout document y afférent.
- 3- La réalisation de la dépense sera imputée au compte 20421

M. Pierre GACHET, Maire de Créon, remercie les conseillers communautaires pour leur décision unanime et indique que c'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue, les travaux débuteront dans un mois environ.

6- PRESENTATION D'UN DIAPORAMA SUR LA REVISION DU PLUI

M. Alain ZABULON, Président et M. Frédéric LATASTE Vice-Président en charge de l'urbanisme effectuent la présentation d'un support sur la procédure de révision du PLUI qui va être engagée en septembre 2023.

Le support sera envoyé aux conseillers communautaires.

Discussion

Mme Mathilde FELD suggère que cette révision permette d'engager une réflexion sur la question du stationnement car elle relève que les garages des maisons ne servent pas à stationner les voitures et que les habitants garent leurs véhicules en dehors de leur propriété. M. Frédéric LATASTE confirme qu'une réflexion sera engagée sur le type de parking et le nombre.

Concernant l'article 55 de la Loi SRU et la Commune de Sadirac, M. Patrick GOMEZ, Maire de Sadirac, indique qu'une convention sera signée le 19 juillet avec Clairsienne et Gironde Habitat pour développer le parc de logements sociaux. Les OPHLM pourront ensuite débuter les négociations avec les propriétaires privés.

Pour ce qui est des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), Mme Mathilde FELD demande si ces PCS ne vont pas impacter le PLUI, en effet il convient de réfléchir comment en cas d'obligation de reloger des habitants (inondations par exemple) les communes vont s'organiser.

7- INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS ET CONSEILLERS DELEGUES

7.1 Monsieur le 1^{er} Vice- Président en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances) : Bernard PAGES

M. le Vice-Président est absent excusé

7.2 Madame la 2^{ème} Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité : Sophie RENAUD

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Réunion avec l'association LE PRADO- Hébergements d'urgence

Elle indique qu'une réunion s'est tenue cet après-midi avec M. Christophe De Marco, directeur de l'association LE PRADO à Libourne concernant une convention potentielle pour la mise à disposition de logements d'urgence.

La résidence est composée de 87 logements, l'association LE PRADO pourra mettre à disposition des logements en cas d'urgence après une orientation de : - du CIAS du Créonnais, - La gendarmerie de Créon

- La gendarmerie de Grézillac (BARON), - MDS de Créon - CCAS de Créon- Mission Locale des Hauts de Garonne - Mission Locale des Deux Rives (Capian et Villenave de Rions) - Les maires des communes de la CDC ou de leurs adjoints.

Le CIAS s'engage à financer les trois premières nuits (30 € pour une nuit dans une chambre simple) afin de répondre immédiatement à la situation d'urgence. Des nuitées supplémentaires pourront être financées par le CIAS en fonction de la situation sociale des bénéficiaires.

M. le Président rappelle qu'ils ont visité avec Mme la Vice-Présidente la résidence en question, elle est sécurisée et procure un sentiment de sérénité remarquable. Tous les publics se côtoient en bonne intelligence.

Une fiche de protocole sera envoyée aux mairies pour indiquer la procédure à suivre pour pouvoir disposer de ces hébergements d'urgence.

- **La commission de travail du CIAS se tiendra le 18 juillet à 18h30**

7.3 Monsieur le 3^{ème} Vice- Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation : Monsieur Nicolas TARBES

M. le Vice-Président est absent excusé.

7.4 Madame la 4^{ème} Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Culture

Le COPIL du COTEAC a eu lieu le 5 juillet pour tirer le bilan de l'année 2022/2023 :

- *2^{ème} année de mise en place du Coteac après la préfiguration: Approfondissement et pérennisation de l'expérimentation*
- *2 opérateurs : Associations Larural et Centre des Monuments Nationaux*
- ***704 enfants / jeunes:***
47 enfants des crèches
157 enfants de maternelle
166 élémentaires
334 collégiens
= 215 enfants/jeunes de plus que l'année précédente
- *La création du parcours « Métamorphoses utopiques » va donner lieu à la poursuite du projet en partenariat avec l'éducation nationale (hors financement COTEAC) et le département l'année prochaine.*

Et également pour valider les parcours 2023-2024:

Nom du Parcours	Porté par	Niveau	Nombre de groupes	Nombre de public accueilli <i>prev</i>	Domaine
SONS ET BRUITAGES	Kaleidoscope	petite enfance	3	30	<i>musique</i>
FOUILLE FARFOUILLE	Centre de Monument Nationaux	maternelle	6	150	<i>archéologie / patrimoine</i>
AILA	Larural	élémentaire	6	150	<i>musique / environnement</i>
TEXTILE	Terre et Océan	collège	4	120	<i>environnement développement durable / tissu</i>
Oraison	Larural	collège	6	180	<i>cirque</i>
LE THEATRE	Loisirs Jeunes en Créonnais	collège	2	60	<i>théâtre</i>
METAMORPHOSES U	COLLEGE + LARURAL	collège	1	15	<i>URBA</i>
Totaux pour parcours 23/24 =			27	690	

7.5 Monsieur le 5^{ème} Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets) : Frédéric LATASTE

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité : La Commission environnement se réunira prochainement afin de valider les fiches action du futur PCAET. M. le Président demande une présentation du programme en Conseil Communautaire lorsque le travail en commission aura avancé.

7.6 Monsieur le 6^{ème} Vice-Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité : Benjamin AUDUREAU

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Parentalité

CLAS

Les directeurs d'écoles ont été rencontrés pour les 2 villes qui démarreront le dispositif à la rentrée 2023 : La Sauve Majeure et Sadirac.

L'information a été transmise pour diffusion aux familles.

Ces dispositifs permettent d'accompagner les parents et les enfants à la scolarité. Le programme durera 29 semaines

Enfance

→ **Rentrée scolaire 2023/2024** : Un questionnaire envoyé aux familles au sujet des plages horaires des accueils a été traité le 30/05/23 par la CdC + Léo Lagrange + LJC : L'objectif était de mieux appréhender les besoins de familles en terme d'amplitude horaire d'accueil :

- 205 familles ont répondu
- Correspondant à 371 enfants de 0 à 12 ans

Décision prise : à partir des mercredis de la rentrée de septembre 23 les parents pourront inscrire leurs enfants de maternelles et élémentaires à l'une des 3 options suivantes :

- Journée complète
- Matin avec repas (départ à 13h30)
- Après-midi avec repas (accueil à 12h)

Le temps de repas est un temps important pour la vie du centre de loisirs, c'est un temps d'échange, de vie collective que les équipes d'animation souhaitent maintenir dans tous les sites.

Ce changement d'horaires sera appliqué sur tous les accueils (LJC et Léo Lagrange)

Après-midi sans repas maintenu **UNIQUEMENT** pour les enfants scolarisés à Créon et accueillis sur le centre de loisirs de Créon ou de Lignan Sport.

La CdC a rencontré l'association LJC :

Il a été décidé :

- L'association LJC conservera l'organisation du centre de loisirs dans les locaux de **Sadirac / Capian / Lignan** tous les mercredis de l'année 2023/2024
- La fédération Léo Lagrange s'occupera à partir de septembre 2023 de l'accueil de loisirs de **Créon et de Baron** tous les mercredis de l'année 2023/2024

M. le Président annonce qu'il va falloir continuer à faire des efforts sur le nombre de places offert aux familles car il est toujours insuffisant, on ne répond pas encore aux besoins des parents. Monsieur le Vice-président souligne l'intérêt de disposer de 2 opérateurs sur le territoire cela permet d'étoffer l'offre, l'année prochaine il va falloir augmenter le nombre de places ouvertes cela entraînera obligatoirement une augmentation budgétaire et la problématique des ressources humaines reste prégnante.

Jeunesse

ANIMATION JEUNESSE

Afin de répondre à des demandes d'élus et à un besoin d'activités hors les murs pour les jeunes du territoire, le service FVA a mobilisé des acteurs locaux pour mettre en place un programme d'animation pour les jeunes sur la ville de Sadirac pour juillet et août : 8 dates. Le programme complet a été diffusé dans la news letter intercommunale. M. Patrick GOMEZ remercie la CCC pour ces animations en direction des jeunes. Déjà 2 animations ont eu lieu.

7.7 Monsieur le Conseiller Délégué en charge des bâtiments communautaires : Jean Marc SUBERVIE

Monsieur le Conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

-Travaux dans l'ancienne pharmacie pour reloger la Cabane à projets (CAP) et l'épicerie solidaire

Les travaux avancent même si du retard est pris, ils devraient s'achever le 2 août. Il faudra être vigilant car il y aura certainement des réserves, elles commencent à être relevées.

Les travaux budgétés ont été engagés sur plusieurs équipements :

Maison du Patrimoine Naturel : les travaux de consolidation sont terminés

Plaine de football intercommunale : les travaux de réfection de l'allée avec pose de nouveaux caniveaux débuteront le 17 juillet 2023

7.8 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la politique de l'Habitat, de l'animation de la Commission des finances, des perspectives budgétaires et financières et du suivi des subventions accordées par le Conseil Communautaire : Ludovic CAURRAZE

Monsieur le Conseiller délégué ne souhaite pas prendre la parole

**

Les débats étant achevés, M. le Président lève la séance.

Fin de séance 21 h 15

FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE

Numéros d'ordre des délibérations prises

DELIBERATIONS

LYCEE : Offre de concours à la Commune de Créon- création d'un giratoire pour accéder au lycée (délibération 36.07.23)

Liste des présents

PRESENTS (27): **BARON :** Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, M. Manuel ROQUE, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINTE GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) : **BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CREON :** Mme Fabienne IDAR pouvoir à Mme Mathilde FELD, Mme Josette BERNARD pouvoir à M. Pierre GACHET , **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Alain ZABULON, M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Franck LUQUE **MADIRAC :** M. Bernard PAGES pouvoir à M. Alain BOIZARD **SADIRAC :** Mme Estelle METIVIER pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, Mme Clara MOURGUES pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Elodie DUBEDAT pouvoir à M. Cédric ANTON **SAINTE LEON :** M. Nicolas TARBES pouvoir à M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS (02) : **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET. **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC.

Le Président de la CdC du Créonnais
Alain ZABULON

Le secrétaire de séance,
Marie Christine SOLAIRE